

bschane

lyrae

MÉLITUS

OU

LE CALOMNIATEUR DÉMASQUÉ

PAR

M. LE CURÉ DE S.^{TE}-ALVÈRE,

CHANOINE HONORAIRE D'ANGOULÈME (1).

Interest reipublicæ cognosci malos.

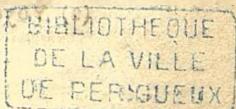
PZ2803

SOCRATE fut indignement calomnié par un homme vil , par Aristophane : Mélitus enchérit sur lui , et fit en sorte d'attirer dans son parti les Hiérophantes (2) et le peuple , pour lui faire subir toutes sortes d'outrages. Il y parvint.

Alors cet infâme traîna ce sage au tribunal et soutint contre lui l'accusation la plus flétrissante et la plus funeste à l'innocence. Au lieu de bonnes et solides raisons , il se servit de l'éclat séduisant d'une éloquence vive et brillante.

(1) Avant d'imprimer cet Ecrit j'ai fait toutes les tentatives possibles auprès de M. Peyrot , pour le porter à des moyens de conciliation. Il a résisté avec un entêtement indigne d'un homme de son caractère. Je le défère à l'opinion publique ; elle me vengera.

(2) C'est le titre des prêtres qui présidaient aux temples de la Grèce.



Socrate fut condamné à la ciguë..... à la mort..... (1).

M. Peyrot , ne pouvant me traîner à l'échafaud (2) , m'assassine moralement : il invente contre moi des faits qui n'ont jamais existé. Il m'a défié aux tribunaux et à l'opinion publique.

Si j'étais coupable de ce dont il m'accuse , il m'aurait dû des égards ; je lui aurais ressemblé.

Je vais analyser les calomnies de ce moderne Mélitus qui s'est démasqué , et dont on verra la laideur , telle que j'ai commencé à la dépeindre dans ma première défense.

M. Peyrot a été mon agresseur ; il est de plus mon calomniateur. Je vais l'en convaincre : le Public va le juger.

J'ai besoin de quelques détails pour arriver à mes preuves. Je commence.

Ma lettre , du 29 mai dernier , écrite à Mgr. l'évêque d'Angoulême , n'a eu pour objet qu'un point de doctrine ecclésiastique , à la suite duquel j'ai exposé les motifs de ma soumission à l'autorité épiscopale , dans ce qu'elle m'a commandé envers l'autorité civile.

Ma note , jointe à cette lettre , n'a eu d'autre but que de me justifier de l'accusation qui m'a été faite d'être entaché d'hérésies , parce que je m'étais conformé à la lettre pastorale du 17 mai , et de montrer que je n'approuvais pas le bouleversement d'hiérarchie et le système de presbytérianisme que je voyais s'introduire.

Ces deux Ecrits ne renferment que des opinions religieuses qui ne sont en rapport que d'une manière passive avec les droits d'une puissance de fait.

(1) Les Athéniens reconnaissent bientôt l'innocence de Socrate ; ils lui élèverent une statue d'airain sur le lieu appelé *Pompée* ; ils exilèrent ses ennemis et condamnèrent à la mort l'infâme Mélitus.

(2) Voyez son second Libelle , page 11.

Dans le premier de ces deux écrits, et à l'article où je parle de ma soumission, je dis *qu'il pourra bien ne pas en être ainsi partout*. Je ne me suis pas trompé : M. Peyrot, curé de Périgueux, y a pourvu par ses deux lettres insurrectionnelles datées, l'une du 28 mai et l'autre du 2 juin (1).

Dans le second, je me plains d'avoir eu des détracteurs, parce que j'avais obéi. Les évêques de France, leurs chapitres cathédraux et la masse du clergé, m'avaient prescrit cet exemple ; je ne connais ni n'approuve aucun genre d'insubordination. Je suis chrétien, je suis catholique.

En disant que quelqu'un *qui ne cesse de prétendre au talent et au mérite exclusif de l'opinion et du savoir, etc.*, ai-je nommé individuellement quelqu'un ? ai-je désigné M. Peyrot ?

Il est évident qu'il l'a cru. Mais j'affirme que c'est par présomption ; je ne pensais pas à lui. Je puis donc, d'après mon opinion, qui est indépendante de la sienne, dire à l'Univers qu'il est mon agresseur, et qu'il l'est d'une manière horrible.

Mon Mélius ne s'est pas borné à prendre et à relever pour lui les inculpations *de prétention au mérite exclusif de l'opinion et du savoir*, dont je me suis plaint contre un individu indéterminé, il a martelé contre moi et contre un grand nombre de personnes, un Libelle diffamatoire de 17 pages *in-4°*, entièrement rempli d'outrages et d'avanies.

M. Peyrot s'est désigné lui-même ; il voulait de la célébrité, n'importe à quel prix : il est descendu dans l'arène armé de furies, tenant d'une main le poignard de la réaction, et de l'autre les foudres de l'inquisition.

M. Peyrot, avec cet attirail que composent la proscription

(1) On sait assez lequel de nous deux, de M. Peyrot ou de moi, a eu raison dans cette affaire. Son partage a été celui de la confusion, et le mien celui de la vérité.

et les vengeances , se présente en sujet rebelle. Il déchire les proclamations douces et paternelles du Monarque cheri qui appelle tous ses sujets à la concorde et à l'harmonie. Au lieu d'un ministre de paix et de douceur , il est le Séide de la guerre et de la fureur. Disciple des Boucher et d'Hamilton , dont les noms et les crimes passent avec l'âge à la postérité , il est le Ligueur du temps et le perturbateur du repos et de la tranquillité publique. Il serait plus digne de l'estime de ses concitoyens , s'il était moins turbulent et moins factieux. Si les excès donnaient du mérite M. Peyrot serait le premier homme du Monde.

Il est bien extraordinaire qu'un prêtre qui , par état , doit lire et enseigner les livres saints , ne connaisse pas cet intéressant passage , qui seul fait sa satyre et qui le condamne.

Il est six choses que Dieu hait : *Sex sunt quæ odit dominus* , et la septième son ame la déteste : *Et septimum detestatur anima ejus*. Quelle est cette septième chose ? la voici : le menteur , le faux témoin , et celui qui souffle la discorde entre ses frère : *Proferentem mendacia , testem fallacem , et eum qui seminat inter fratres discordias* (1).

Or , M. Peyrot est un menteur , il l'avoue lui-même : *Ex ore te judico*. Vous ferai-je grâce de l'anathème servè nèquam (2) ?

M. Peyrot m'a attaqué et me signale comme Napoléoniste et comme parjure ; je n'ai été ni l'un ni l'autre : *Ei incumbit probatio qui dicit , non ei qui negat*. Il entend ce que cet axiome de droit signifie , qu'il se mette en règle.

Aurais-je été Napoléoniste et parjure , parce que j'ai obéi à

(1) Prov. chap. 6 , vers 16 et 18.

(2) Voyez ses deux Libelles au sujet de la Lettre partorale de Monseigneur l'Evêque.

mon évêque , parce que je me suis soumis à *César* (1) ? Il connaît ma réponse , il est donc inutile de la détailler ; elle m'honneure au lieu de m'humilier.

Il me serait facile de prouver que mes opinions politiques ont toujours été sages ; que je n'ai jamais donné dans aucun excès ; que mon caractère , loin de tout acte violent , m'a toujours retenu dans les bornes du devoir prescrit par toutes les lois. Que le fanatisme , que l'ignorance , que la perfidie m'accusent et me condamnent , je n'en serai pas étonné : jamais ils n'ont bien lu l'évangile ni médité la morale de Jésus-Christ.

Pendant les diverses phases de la révolution qui , depuis vingt-cinq ans se sont succédées , je n'ai fait aucune faute dont un honnête homme ait à rougir. Je n'ai fait verser aucune larme à personne..... Je n'ai trahi la confiance de qui que ce soit ; je n'ai violé ni directement , ni indirectement aucun dépôt..... Plusieurs m'ont été confisés..... Je n'ai fait , à prix d'argent , aucun commerce de conscription..... Je n'ai point trahi les procès..... Je n'ai été le persécuteur d'aucun individu. Je puis assurer , au contraire , sans crainte d'être contredit , que j'ai été souvent utile à toutes les classes de citoyens. Des prêtres qui vivent encore , ont été , par mes soins , arrachés à la déportation ; je me rendis leur caution : d'autres ont été sauvés par moi de la prison et des fers ; d'autres enlevés à la fureur populaire , notamment M. l'abbé Duleau , neveu de l'archevêque d'Arles , qui m'écrivit de Paris , en juillet 1791 , pour m'en témoigner de nouveau ses souvenirs. Des émigrés ont été reçus dans ma demeure , dans les temps les plus orageux , pour se soustraire aux visites domiciliaires ; je les ai toujours reçus avec l'accueil honnête et bienfaisant que l'on

(1) Si je n'étais pas prêtre , on aurait pu penser que je le nommais *César* , en attendant que *Brutus* arrive. Il assassina *César*.

doit au malheur et à l'honneur humilié. Je les ai servi pour obtenir leur radiation (1).

Je n'ai donc pas été révolutionnaire.

Pour avoir été Napoléoniste , il faudrait avoir fait d'autres preuve que celles que j'ai faites : celle-ci se renfermait dans les devoirs religieux.

Mais comment ce M. Peyrot ose-t-il reprocher à quelqu'un d'avoir été Napoléoniste ? lui qui l'a exalteé , DIVINISÉ...

N'est-ce pas ce même M. Peyrot qui disait , le 7 décembre 1813 , dans la chaire évangélique , au milieu des larmes et des sanglots auxquels son cœur n'a jamais participé , que le Dieu des combats avait adopté Napoléon pour faire le boucheur de la France. On a trouvé , dans ce passage , une impiété. Et moi peut-être , plus indulgent , je ne veux y voir qu'une impudence dont les fastes ne présentent aucun exemple. Un prêtre , un ministre de Jésus-Christ , vanter les maux de la guerre ! rendre la divinité complice du conquérant qui faisait le malheur du Monde ! Vanter ces malheurs , lorsque la France humiliée gémissait sur les cadavres de ses enfans mutilés et perdus sous les glaces du Nord , et lorsque toute la chrétienté pleurait sur les chaînes du père commun des fidèles , du pontife de Rome ! M. Peyrot a été , dans cette circonstance , comme dans beaucoup d'autres , le Séide et le ministre du tyran. Il fut l'imitateur du sacrilège *Mathan* , prosterné devant les images de l'impie *Balaam*.

Revenir sur le mot *parjure* , dont se sert M. Peyrot dans ses diatribes accablantes , c'est inutile. Je n'ai point violé mes sermens (2) ; et aucun de mes confrères qui a agi comme moi

(1) Je ne reviendrais pas sur ces services que j'ai rendus , si je n'avais à les mettre en opposition aux calomnies de M. Peyrot.

(2) J'ai été délié de mes sermens envers Napoléon , lorsque les puissances alliées le forcèrent à abandonner le trône. Je me dévouai dès cet instant à

n'a violé les siens. M. Peyrot, en cela, est leur calomniateur comme il est le mien.

Mon cœur n'a pas cessé d'être attaché à la dynastie actuelle. J'aurais des gages pour le prouver ; mon état, le besoin qu'il a de la considération, et ma fortune. L'usurpateur faisait la guerre à tout : c'était un parâtre. Quel est le fou qui aurait pu hésiter à se jeter dans les bras de son père légitime ? La Providence nous l'a rendu, qu'elle le bénisse et le conserve long-temps..... Ce sont mes vœux bien sincères.

Parce que j'ai passé le Léthé, et que, pendant sa traversée, j'ai noyé tout ce qui n'est qu'impertinences et sottises de la part de mon Mélitus, je n'ai retenu que ce qui, dans son dernier Écrit, est plus sérieux et plus grave, pour le lui reprocher et l'appeler en preuve.

Je m'arrête deux minutes sur le passage de ma première Réponse, où il est question *des mānes d'une victime inhumée dans une terre étrangère à son berceau.*

Pour rendre hommage à la vérité, il ne m'en coûte rien de déclarer que ce n'est point ni d'un assassinat, ni d'un infanticide, ni même d'antropophagie que j'ai entendu accuser M. Peyrot. Il sait que je m'en suis déjà expliqué avant même qu'il fit imprimer son Libelle du 13 août. Mais parce que cette explication n'a pas été rendue publique, attendu que ma manière ne lui plaisait pas, je dis donc que M. Peyrot n'est à mes yeux ni un assassin, ni un infanticide ; mais

la cause et aux droits de Louis-le-Désiré; je suis son sujet soumis et fidèle. Ce que j'ai fait en dernier lieu pour l'usurpateur, n'est qu'un acte d'obéissance passive, tel qu'il le serait envers M. Peyrot, s'il redevenait vicaire-général, parce qu'il a prouvé qu'il n'est pas fait pour l'être. Ses pouvoirs qui émaneraient d'une origine douce et bonne, tomberaient dans de mauvaise mains, comme ces eaux salutaires et limpides qui, au sortir de leur source, se jettent dans un lieu malfaisant où elles perdent leur salubrité.

qu'il a été, comme la voix publique l'a assuré, le persécuteur de deux de ses confrères qui habitaient Perigueux longtemps avant qu'il en fût le curé; qu'il les força, par ses excès d'autorité, à quitter cette résidence, et que l'un d'eux, natif de cette ville, fut habiter Bordeaux, où l'on dit qu'il est mort de douleur, et, par là, *il a été inhumé dans une terre étrangère à son berceau* (1).

Voilà mon explication, elle est conforme à la pensée que j'ai eue et à l'interprétation que le Public lui a donnée, à Périgueux, surtout, où cet événement est notoirement connu.

M. Peyrot a jugé convenable de me citer en tribunal criminel, pour avoir osé, dans une défense courte et modérée que je fis imprimer le 4 août, l'égratigner un peu, lorsqu'il m'avait écorché. M. Peyrot a-t-il pu croire que je ferais le sacrifice de ma réputation qu'il a outragée? De tous les biens humains il est le plus grand; chacun a donc droit de le défendre. *Negligere quid de se quisque sentiat, non solum arrogantis est, sed etiam omniuo dissoluti.* Cicéron off., liv. I.^{er} Ce M. est exigeant: essayons d'attaquer sa morgue et de lui donner les humiliations qu'elle mérite.

J'arrive à ses mensonges et à ses calomnies. Mon Mélitus dit, dans son second Libelle, page 2 et 7, alinéa qu'il cote 3.^e vérité:

M. Lajugie a publié une hérésie, en disant que *les siècles ont établi une ligne de démarcation entre la puissance civile et la puissance ecclésiastique.*

Ce n'est pas devant un tribunal civil que cette affaire a dû être évoquée, parce qu'il n'est pas compétent. Mon Mélitus

(1) Les exemplaires de cet Ecrit seront distribués en assez grand nombre, afin que, sans être *ubiquiste*, ma présente déclaration soit connue de tout le monde. Elle marche à côté de ma proclamation, dans laquelle je désigne M. Peyrot pour être un menteur et un calomniateur.

ne doit-il pas avoir honte de faire de ce tribunal civil une officialité , une pénitencerie , un confessional ou une Sainte-Hermendar ? Un homme d'un esprit juste , une homme de jugement , eût mieux fait. Cet acte de sa part lui mériterait un voyage aux Antilles (1).

M. Peyrot , en me proclamant hérétique , pour avoir dit que les siècles avaient établi une ligne de démarcation entre la puissance civile et la puissance ecclésiastique , a voulu méchamment mal interpréter ce passage de mon Ecrit. Il eût été plus charitable , si , avant de me le reprocher , il m'en eût demandé l'explication. Je l'aurais assuré que je n'ai nullement entendu vouloir être en contradiction avec l'enseignement et la doctrine de l'église , à laquelle je suis attaché de cœur et d'esprit. M. Peyrot est donc , dans ce chef , mon calomniateur.

A la même page 7 , 5.^e alinéa , qu'il cote 6.^e vérité , il dit :

M. Lajugie a indigné ses lecteurs en cherchant à persuader que l'homme , dont la divine Providence avait daigné marquer le moment de la chute , avait des droits au trône de France et à notre obéissance active , et que notre bon Roi en était éconduit pour toujours (2).

Voilà un tour affreux de mon Mélitus moderne. Pourquoi ne cite-t-il pas la page et la ligne où j'ai écrit ce passage ? c'est qu'il n'existe pas. M. Peyrot est un homme bien dangereux. *Mentitur iniquitas sibi.*

Page 5 , 4.^e alinéa , qu'il cote 4^e calomnie. *Si ma conduite est une erreur , dit M. Lajugie , elle est l'ouvrage de M. Peyrot. Lisez de mon correcteur : M. Lajugie voudrait donner à entendre qu'il n'a prié que d'après mes conseils pour la conservation du*

(1) Iles de l'Amérique septentrionale , fertiles en hellébore.

(2) M. Peyrot n'a pas eu honte de dire verbalement que je m'étais fédéré ; que j'avais voté pour la constitution ; que je m'étais présenté à M. le général pour m'offrir à chanter un *Te Deum* à Saint-Front , sur le refus de M. Peyrot. Je démens tous ces faits. M. Peyrot est un imposteur.

fléau de l'humanité. Aurait-il donc oublié, qu'à peine les papiers nouvelles annoncèrent la rentrée du tyran dans la capitale de la France, il s'empressa d'assembler ses paroissiens, de chanter le Te Deum; de faire faire un feu de joie, de le bénir, etc. Qu'il interroge quelques-uns de ses paroissiens, il n'en est aucun qui ne lui rappelle ces faits notoires; il les a avoués lui-même, et il a reçu assez bien mes reproches à ce sujet.

Si mon Mélitus habitait le pays qu'on appelle l'Étrurie, sa tête paierait ce forfait; et si notre législation n'avait pas changé on lui imprimerait la lettre K sur le front. Cette calomnie est affreuse; elle porte le caractère le plus prononcé de la passion de me nuire. Plus insatiable que ce petit animal aquatique qui se nourrit du sang d'autrui et qui tombe pour dégorger (1). M. Peyrot, curé de Périgueux, demeure collé sur sa victime et y jouit de son impuissante férocité.

M. Peyrot a bu la coupe empoisonnée qu'il m'avait préparée; ici, il se brise tout entier.

Non, je n'ai point réuni mes paroissiens pour chanter le *Te Deum* à la rentrée de l'usurpateur, ni même pendant les cent jours de son règne. Je n'ai point fait faire de feu de joie; je n'en ai pas béni, etc. Quelle épithète donnerai-je à ce calomniateur? J'avoue qu'elle me manque; mais le Public la lui réserve. L'aveu qu'il m'attribue est une jactance insoutenable. Qui veut-il que j'interroge, ce malheureux, que je n'ose plus nommer?... Ai-je besoin de faire des enquêtes?... Qu'il vienne lui-même; il verra deux mille bouches ouvertes pour le honnir et autant de bras pour le chasser. C'est un imposteur.....

Mais je dis, comme chose très-sûre, qu'à la première nouvelle de la rentrée de Louis-le-Désiré dans sa capitale, un *Te Deum* solonnel fut chanté en l'honneur de cet heureux

(1) *Non missura cutem nisi plena crudis hirudo.*

événement , et que cette action de grâces fut une véritable réjouissance. Elle marqua , d'une manière éclatante , le tribut de nos coeurs envers notre Roi le désiré , le bien-aimé.

Nous parlâmes , dans cette circonstance , non en Ligueur , mais en prêtre , ami de la Patrie et du Souverain ; nous connaissons nos devoirs , nous connaissons leurs droits ; nous leur demeurons fidèles. Le peuple de S.^{te}-Alvère , n'a qu'un seul et même vœu , celui de la paix et de la conservation de son Roi.

Hommes sans préventions , hommes éclairés , hommes vertueux , prononcez maintenant entre mon calomniateur et moi , c'est-à-dire , entre le mensonge et la vérité. Vous verrez que M. Peyrot tient à la nature par la perversité : *Naturam expellas furcā , tamen usque recurret.*

J'ai enfin rempli ma tâche ; j'ai signalé mon ennemi ; il a voulu me proscrire et me perdre , je l'abandonne à ses remords.

Dans mon dernier assaut avec lui , je n'oserais pas me vanter de lui avoir porté ma botte au cœur (1) , si par trois fois il n'eût été mon agresseur ; je n'ai fait que me défendre : *Pro mensura peccati plagarum modus.*

Je laisse sur la poussière ce *Thersite* (2) moderne pour qu'il ne lui reste que la honte de m'avoir provoqué : *Quod cùm victus erit mecum certasse feretur.*

S.^{te}-Alvère , le 15 septembre 1815.

LAJUGIE.

(1) On sait que M. Peyrot qui , dans ces écrits , n'a rien omis pour me donner du ridicule et de l'odieux , m'a breveté de *maître d'escrime* ; c'est le seul honneur qu'il ait daigné me faire , honneur auquel je ne prétends plus. Mon épée doit rester au fourreau , et lui-même doit se taire.

(2) Thersite était grec..... Il fut tué d'un coup de poing par Achile.

INDIA

(2) *Temporary extra ticket price.....* It is the first half week of January last before New Year.